



photo: Laurent Guiraud/TdG

Coronavirus, la deuxième vague ... quelle aide?

Pour notre profession, nous revenons à la triste situation du mois de mars dernier. Aujourd'hui aussi, impressum reste à vos côtés. Vous trouvez plus d'informations sur nos sites:

<https://www.photojournalists.ch/coronavirus-page-speciale-fr22761.html>

<https://www.impressum.ch/fr/mes-droits-cct/covid19-aide-aux-journalistes/>

L'aide-mémoire d'impressum pour photojournalistes en vue de clarifier les droits aux différentes aides dans le contexte actuel a été mis à jour:

https://www.impressum.ch/fileadmin/user_upload/Dateien/aide-memoire_covid-hilfe_FR.pdf

Indemnisation pour perte de gain

D -- La situation des photojournalistes indépendants
Dans le cadre de l'examen de la Loi Covid, les Chambres fédérales ont voté le 24 septembre la prolongation de l'allocation aux personnes indirectement touchées (y compris les journalistes indépendants) avec effet rétroactif au 17 septembre.

Il est donc possible de faire une demande d'allocation dès le 4 novembre jusqu'au 30 juin 2021 si on remplit les conditions suivantes :

- avoir réalisé en 2019 un revenu soumis à l'AVS d'au moins 10 000 CHF
- avoir accusé une perte d'au moins 55% du chiffre d'affaires par rapport à celui réalisé en moyenne de 2015 à 2019

G -- Dirigeants salariés de leur entreprise

Selon les annonces du Conseil fédéral du 28 octobre 2020, les personnes occupant une position assimilable à celle d'un em-

ployeur auront de nouveau droit aux allocations perte de gain. Le Conseil fédéral devait préciser les dispositions de mise en œuvre dans le cadre de l'Ordonnance d'exécution de la loi Covid-19. Il est donc possible de faire une demande d'allocation dès le 4 novembre jusqu'au 30 juin 2021.

Notre FAQ juridique - Covid-19

Questions pour salariés, indépendants et collaborateurs régulier. Le Secrétariat central a compilé pour vous les réponses aux questions juridiques les plus courantes liées au coronavirus.

https://www.impressum.ch/fileadmin/user_upload/Dateien/FAQ_Questions_Juridiques_Journalistes_Coronavirus_FR.pdf

Aide d'urgence: La demande d'indemnisation pour perte de gain vous permettra également de vous adresser à l'aide d'urgence de **Suisseculture Sociale**.

<https://nothilfe.suisseculturesociale.ch/fr/>

Le Fonds d'entraide d'impressum

peut venir au secours des membres en cas de difficultés financières. Prenez contact avec le secrétariat central qui pourra vous aider.